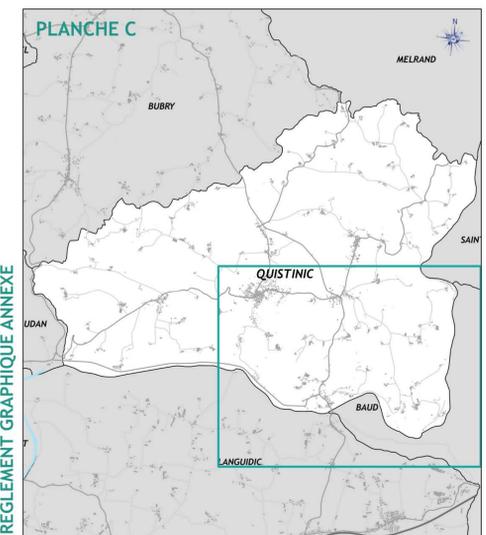


COMMUNE DE QUISTIC
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLU approuvé le 19 décembre 2019



RÈGLEMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2019
Le Maire,
Gisèle GUILBART



Échelle : 1/5 000

Légende

- AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- AC2_J : Servitude relative aux sites inscrits
- AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- Eléments de paysage, de patrimoine à protéger
- Landes
- Vergers
- Talus ou haies à préserver
- Cônes de vue
- Talus et haies protégés par EBC
- Talus et haies protégés par EBC
- Cours d'eau
- Arbre remarquable
- Site archéologique
- Petit patrimoine**
- Puits
- Croix
- Statue
- Fontaine
- Calvaire
- Four
- Moulin
- Lavoir
- Pierre à sacrifices
- Autres
- Niche

au titre de la loi "Paysage" art. L171-19 du Code de l'urbanisme

